

MOIS DE FÉVRIER

Consacré à la Sainte Famille

Apostolat de la Prière, intention universelle

* * * * *

Pour l'accueil généreux des victimes de la traite des personnes, de la prostitution forcée et de la violence.

Février : Le Vicaire capitulaire veille à la bonne administration de son diocèse et prend la défense de ses prêtres

À Merléac, paroisse rurale d'une grande étendue, subsiste un ancien usage contraire aux règlements du diocèse que le Vicaire capitulaire désire abolir : les prêtres vont chercher les corps des défunts dans les lieux où ils sont déposés ; parfois ils s'y rendent dès la veille. Il en résulte une extrême fatigue pour les ecclésiastiques. Le Vicaire capitulaire demande le respect de l'ordonnance de Mgr De Caffarelli qui a abrogé cette coutume. (L855)

Au Quillio, face à une récidive d'un comportement scandaleux du vicaire, le Père de la Mennais lui interdit toute fonction ecclésiastique dans le diocèse et nomme immédiatement son remplaçant. (L 857)



À Pordic et Jugon, les curés refusent la sépulture religieuse à deux personnes qui se sont suicidées et ont, jusqu'à leurs derniers moments, manifesté publiquement leur opposition à la religion catholique. Leurs parents et

amis crient au scandale et saisissent les autorités civiles. Le Père de la Mennais doit écrire par deux fois au Ministre de l'Intérieur pour justifier la conduite de ses pasteurs. (L871)